

Relations industrielles Industrial Relations



Gagnon, Robert P., *Le droit du travail : théories et pratiques* (3e éd.)

Rodrigue Blouin

Volume 51, Number 4, 1996

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/051144ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/051144ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Département des relations industrielles de l'Université Laval

ISSN

0034-379X (print)

1703-8138 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Blouin, R. (1996). Review of [Gagnon, Robert P., *Le droit du travail : théories et pratiques* (3e éd.)]. *Relations industrielles / Industrial Relations*, 51(4), 854–854. <https://doi.org/10.7202/051144ar>

Le droit du travail: théories et pratiques (3^e édition)

par Robert P. GAGNON, Cowansville, Les Éditions Yvon Blais inc., 1996, 682 p., ISBN 2-89451-113-2.

Cette étude sur le droit du travail en vigueur comporte peu de neuf en regard de la deuxième édition publiée en 1993, si ce n'est un index de la législation. Pour le reste cette publication trouve, à toutes fins utiles, son seul justificatif dans les références.

L'ouvrage privilégie toujours une approche pratique de la matière traitée et essentiellement descriptive. La division du texte obéit à la démarche classique privilégiée jadis dans les livres juridiques de même nature. Un titre préliminaire circonscrit les aspects constitutionnels et quasi-constitutionnels. Le premier titre se consacre à l'étude des rapports individuels de travail: contrat individuel, normes générales de travail et santé et sécurité du travail. Le second et dernier titre s'intéresse aux rapports collectifs mais il porte exclusivement sur le régime général (secteurs privé ainsi que public et parapublic).

Le droit du travail: théories et pratiques (3^e édition) demeure certes une excellente synthèse du droit en vigueur mais force nous est de rappeler que la méthode de présentation perpétuée par l'auteur depuis la première édition comporte toujours de nombreux inconvénients. À ce propos nous reportons le

lecteur à notre recension de la seconde édition (Relations industrielles, 1995, vol. 50, n° 2, p. 451-453). Au risque de nous répéter, nous insistons pour rappeler que ce qu'il est convenu d'appeler les normes minimales de travail transcendent les seuls rapports individuels de travail. Ces normes ne sont pas des « rapports de travail ». Elles constituent en soi un régime juridique dont le résultat (les normes en tant que telles) se discutent en regard des divers instruments juridiques de détermination des conditions de travail, comme en particulier le contrat individuel de travail ou la convention collective. Il est regrettable que cette mise à jour de la seconde édition n'ait pas été l'occasion d'un réajustement dans la présentation, ce qui aurait pu justifier la mention 3^e édition.

En somme, cet ouvrage demeure une précieuse source d'informations techniques pour l'étudiant et le praticien. Les références jurisprudentielles sont multiples. Il est par contre regrettable que cette 3^e édition n'ait pas été l'occasion pour adresser, à tout le moins, un clin d'œil à la doctrine.

RODRIGUE BLOUIN
Université Laval